



Metz, le 25 juillet 2018

Allocation pour la diversité dans la fonction publique 2018 / 2019

L'allocation pour la diversité dans la fonction publique est reconduite pour l'année universitaire 2018 / 2019.

D'un montant annuel de 2 000 €, elle vise à permettre, sous certaines conditions, à des étudiants ou demandeurs d'emploi de préparer des concours de la fonction publique de catégorie A ou B. Le paiement de l'allocation, effectué en deux versements, est conditionné à la préparation assidue de concours.

Les étudiants et demandeurs d'emploi se portant candidats à l'allocation doivent être titulaires d'un diplôme leur permettant de se présenter aux concours de catégorie A (BAC +3) ou B (BAC).

Les critères d'éligibilité sont ceux qui s'appliquent aux demandes de bourses sur critères sociaux. L'allocation pour la diversité est cumulable avec une bourse sur critères sociaux.

Un jury sélectionnera les bénéficiaires parmi les personnes éligibles en tenant compte de leurs résultats scolaires et universitaires, de leurs difficultés sociales, avec une attention plus particulière pour les personnes étant domiciliées et/ou ayant effectué leurs études en Zone de Revitalisation Rurale ou en Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.

Les dossiers de demande sont à télécharger sur le site Internet de la préfecture de département : <http://www.moselle.gouv.fr>

et à retourner **au plus tard le 28 septembre 2018 délai de rigueur à :**

Monsieur le Préfet de la Moselle
DCAT - Bureau de l'Economie et de l'Emploi
BP 71014
57034 METZ CEDEX 1

Les dossiers hors délai ou incomplets ne seront pas pris en compte.

Pour toute information complémentaire sur le dispositif, contactez la Préfecture de la Moselle au 03 87 34 87 34 ou au 03 87 34 88 10.

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -



Contact presse
Service Départemental de la Communication Interministérielle
03 87 34 87 09 | pref-communication@moselle.gouv.fr
www.moselle.gouv.fr - PrefetMoselle - Prefet57